

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le dire actuellement. Naturellement, l'étude sera rendue publique dès que nous serons arrivés à une décision.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RUMEUR DE BLOCAGE DE CAMIONS CANADIENS ARRIVANT EN TERRITOIRE AMÉRICAIN, À BUFFALO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Sait-il que, depuis le 10 juillet, des camionneurs ont installé des piquets de grève non officiels au pont Peace entre Buffalo et Fort Erié, du côté américain, afin d'entraver, sinon d'arrêter complètement, l'activité des camionneurs canadiens aux États-Unis. Dans l'affirmative, quelles mesures le ministre prend-il ou envisage-t-il de prendre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis malheureusement pas au courant et j'accueillerai avec plaisir les renseignements que le député pourra me donner.

● (1440)

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Les camions se rendant aux États-Unis ont été détournés du pont Peace à Fort Erié pour être dirigés vers le pont Rainbow à Queenston, ce qui a causé des difficultés dans l'expédition douanière et un retard inutile. Par ailleurs, même si la commission nationale des relations de travail des États-Unis a qualifié le piquetage de pratique illégale, celui-ci se poursuivra, parce que les syndicats des camionneurs ne se rencontreront pas pour régler la situation. Dans ces circonstances, le ministre pressera-t-il le gouvernement américain d'organiser au plus vite une rencontre des parties en cause, avant que les difficultés ne s'étendent à d'autres postes-frontière?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner sur cette question et s'il y a quelque chose de positif à faire, nous serons heureux de le faire.

* * *

LA SANTÉ

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES JUDICIAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Malgré la réponse fallacieuse et trompeuse que le ministre a donnée au comité le 27 mai...

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: ... mais compte tenu de la réponse véridique qu'il a faite à la Chambre le 19 juin, alors qu'il a déclaré que le gouvernement soupçonnait dès 1968 la vente de charogne et de viande impropre à la consommation humaine dans la province de Québec, puis-je demander au ministre, maintenant que l'enquête de la Sûreté du Québec

Questions orales

est terminée, s'il est en mesure d'assurer à la Chambre qu'il compte, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi des aliments et drogues, procéder à des arrestations et tenter des poursuites dans la province de Québec? Sinon, quelle excuse faible et superficielle réserve-t-il au pays?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, toute l'affaire est entre les mains des conseillers juridiques de la Couronne.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES JUDICIAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice qui, je l'espère, adoptera une attitude un peu plus responsable à l'endroit des Québécois que ne l'a fait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Vu les révélations graves qui ressortent de l'enquête de la Sûreté du Québec et qui indiquent sans l'ombre d'un doute que les lois fédérales n'étaient pas observées dans cette province, notamment la loi des aliments et drogues, le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Québécois qu'ils ont droit à la même protection que le reste du pays? Et va-t-il porter des accusations sans délai en vertu de la loi des aliments et drogues?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, bien sûr, nous avons pour principe de faire enquête sur les questions qui relèvent de notre compétence et qui nous sont signalées, et d'après les conclusions de l'enquête, d'aviser à l'opportunité de porter des accusations. C'est l'usage. C'est également l'usage de s'abstenir, dans l'intervalle, de faire des commentaires détaillés sur ces enquêtes.

* * *

LES FINANCES

LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PROTECTION DU SYSTÈME MONÉTAIRE—LE REFUS DES BILLETS DE \$50 ET \$100 AU RESTAURANT DU PARLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le grave problème qui se pose concernant la monnaie canadienne. Je suis sûr que de nombreux Canadiens se sont habitués l'an dernier, lorsque j'ai soulevé la question auprès du ministre des Finances, à l'idée que les marchands leur refusaient des billets de \$50 et \$100. Nous avons impatiemment attendu l'émission de la nouvelle monnaie. Je n'ai pas besoin de rappeler au ministre à quel point il est important d'avoir ces billets...